



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE

PREFECTURE DE LA GUYANE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Département Europe

AVENANT n° 2015 .363.0025 du 29 DEC. 2015
(1^{er} avenant)

à la convention n° 2015062 – 0010 du 03 mars 2015

ATTRIBUANT UN CONCOURS FINANCIER DU FONDS

FEDER

AU TITRE DU

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

N° PRESAGE : 32146

Date de la notification de l'avenant	
Bénéficiaire	Association pour la Découverte Scientifique de Petit-Saut
Intitulé de l'opération	Réhabilitation de la Maison de la Découverte
Action	A.1 : Recherche et innovation
Date du dossier complet	19-11-2014
Dates des comités de pilotage et de synthèse	19-11-2014 et 06-11-2015
Dates des comités de programmation	26-11-2014 et 13-11-2015
Montant du concours financier	80 000,00 €
Service instructeur	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)
Date de début d'éligibilité des dépenses	1 ^{er} janvier 2007
Date limite de commencement de l'opération	02 mai 2015
Date limite de fin de l'opération – Date de fin d'éligibilité des dépenses	31 décembre 2015

ENTRE

L'État, représenté par Monsieur **Eric SPITZ**, préfet de la région Guyane, d'une part,

ET

L'Association pour la Découverte Scientifique de Petit-Saut

représentée par Monsieur **Gérard PREVOT**, président

N° SIRET : 423 092 360 00019

Statut : Association déclarée

Coordonnées : ADS de Petit Saut, laboratoire environnement Aménagement - Petit Saut - 97315
SINNAMARY

ci-après dénommé le bénéficiaire, d'autre part,

VU l'avis des comités de programmation du **19 novembre 2014** et du **13 novembre 2015** ;

VU la convention FEDER n° **2015062 – 0010** du **3 mars 2015** ;

II EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Postes de dépenses

La répartition des postes de dépenses de la convention n° **2015062 – 0010** du **3 mars 2015**, telle que décrite dans l'annexe technique et financière (point 4), est modifiée comme suit :

Postes de dépenses	Anciens montants (€)	Nouveaux montants (€)
Coût salarial – Chef de projet (1 ETP sur 5 mois / 100%)	40 000,00	20 000,00
Dépenses de fonctionnement (déplacement, consommable)	1 000,00	1 000,00
Equipements-Matériels	39 000,00	39 000,00
<i>Aquariums et terrariums</i>	<i>15 000,00</i>	
<i>Exposition</i>	<i>5 000,00</i>	
<i>Tablettes (10)</i>	<i>4 000,00</i>	
<i>Ordinateur + bureau et rangement</i>	<i>2 000,00</i>	
<i>Salle d'atelier</i>	<i>4 000,00</i>	
<i>Salle de projection</i>	<i>4 000,00</i>	
<i>Equipements numériques (écran, caméra...)</i>	<i>5 000,00</i>	
Travaux	20 000,00	40 000,00
<i>Plancher, Plafond, Cloison</i>	<i>10 000,00</i>	<i>22 000,00</i>
<i>Construction carbet</i>	<i>10 000,00</i>	-
<i>Rénovation des toilettes, couloir et deux salles</i>	-	<i>13 000,00</i>
<i>Equipements en portes de secours</i>	-	<i>5 000,00</i>
TOTAL	100 000,00	100 000,00

PG

Article 2 :

Les autres articles de la convention n° 2015062 – 0010 du 03 mars 2015 demeurent inchangés.

Article 3 : Pièces annexes

Les pièces constitutives du présent avenant sont :

- le présent document ;
- la convention FEDER n° 2015062 – 0010 du 3 mars 2015.

Le bénéficiaire

(Nom et qualité du signataire à préciser)

Le Président de l'ADSPS,

Signé

Gérard PREVOT

Date : 29-12-2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Signé

Vincent NIQUET.

